



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE LA POSTE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE
ANNEE 2021

Mars 2022

Table des matières

Sigles et acronymes	v
Mot du Ministre.....	vi
INTRODUCTION	1
PARTIE A : PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE.....	3
A1. Réalisations du ministère par programme en (année N-1)	3
A1.1. Programme 1 : <<titre>>	3
A1.1.1. Performance physique/technique du programme <<titre>>	3
A1.1.2. Performance financière du programme <<titre>>	5
A1.2. Programme 2.....	6
A1.3. Programme 3.....	9
A2. Récapitulatifs pour l'ensemble des programmes du ministère.....	11
A2.1. Synthèse des réalisations financières du Ministère	11
A2.2. Situation des ressources humaines du ministère.....	13
A2.3. Difficultés rencontrées et approches de solution	15
PARTIE B : CONTRIBUTION D'AUTRES ACTEURS	Erreur ! Signet non défini.
B1. Présentation des partenaires opérationnels du ministère.....	Erreur ! Signet non défini.
B2. Réalisations physiques des partenaires opérationnels	Erreur ! Signet non défini.
B2.1. Réalisation globale du ministère dans le domaine du <<programme 1>> .	Erreur ! Signet non défini.
B2.2. Réalisation globale du ministère dans le domaine du <<programme 2>> .	Erreur ! Signet non défini.
B2.3. Réalisation globale du ministère dans le domaine du <<programme 3>> .	Erreur ! Signet non défini.
B2.4. Réalisation des Effets/impacts des programmes du ministère	Erreur ! Signet non défini.
B3. Présentation du financement des partenaires opérationnels du ministère.	Erreur ! Signet non défini.
B3.1. Dépenses <<année N>> des ANE dans le domaine du <<programme 1>> .	Erreur ! Signet non défini.
B3.2. Dépenses <<année N>> des ANE dans le domaine du <<programme 2>> .	Erreur ! Signet non défini.
B3.3. Dépenses <<année N>> des ANE dans le domaine du <<programme 3>>	Erreur ! Signet non défini.
B3.4. Financement global (ministères et ANE) au titre de <<année N-1>>.....	Erreur ! Signet non défini.
B4. Synthèse des difficultés, conclusions et recommandations	15
B4.1. Principales difficultés rencontrées et leçons apprises.....	15

B4.2. Conclusion & recommandations.....	15
--	-----------

Annexes

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs de réalisation physique/technique du programme <<titre>>.....	4
Tableau 2 : Situation des crédits alloués au programme au titre de l'année	5
Tableau 3 : Situation des crédits de paiement consommés du programme.....	5
Tableau 4: Situation globale de consommation des crédits du ministère	12
Tableau 5: Situation de consommation des crédits par programme.....	13
Tableau 6 : Crédits délégués aux régions	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 7: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, en effectif	14
Tableau 8 : Tableau de répartition du personnel entre le niveau central et le niveau déconcentré.....	14
Tableau 9: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, en montant.....	14
Tableau 10: Principaux partenaires opérationnels du ministère.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 11 : Réalisation global du ministère, programme 1 (résultats immédiat (extrants)	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 12 : Réalisation globale du ministère en année N-1, programme 2 (résultats immédiats extrants)	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 13 : Réalisation globale du ministère en année N-1, programme 3 (résultats immédiat (extrants).....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 14 : Résultats globaux du ministère par programme	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 15 : Dépenses annuelles des catégories d'acteurs non étatiques dans le programme 1	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 16 : Dépenses annuelles des acteurs non étatiques dans le programme 2	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 17 : Dépenses annuelles des acteurs non étatiques dans le programme 3	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 18 : Financement global du ministère en année N-1	Erreur ! Signet non défini.

Liste des graphiques

Graphique 1 : Consommation des crédits par programme	13
.....	Erreur ! Signet non défini.

Sigles et acronymes

AE	<i>Autorisation d'engagement</i>
CND	<i>Crédit net disponible</i>
CP	<i>Crédit de paiement</i>
CV	<i>Crédits votés</i>
DGB	<i>Direction générale du budget</i>
LFI	<i>Loi de finances initiale</i>
LFR	<i>Loi de finances rectificative</i>
Lolf	<i>Loi organique relative aux lois de finances</i>
MF	<i>Ministère des finances</i>
PAP	<i>Projet annuel de performance</i>
PTF	<i>Partenaire technique et financier</i>
UEMOA	<i>Union économique et monétaire ouest africaine</i>

Mot du Ministre

- **Bref rappel de la mission du ministère**

En application des dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de la Poste et des Nouvelles Technologies de l'Information est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de la Poste et des Nouvelles Technologies de l'Information conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il conçoit, élabore et met en œuvre des politiques, des stratégies, des projets et programmes de développement dans le domaine de la Poste et des Nouvelles Technologies de l'Information.

Il est chargé en outre, de la préparation et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière des télécommunications, des postes, de l'épargne et de l'économie numérique.

Pour assurer la mission qui lui est assignée, le MPT/EN est organisé comme suit conformément au décret N°2021-404/PRN/MP/NTI du 04 juin 2021 :

- administration centrale comprenant le Cabinet du Ministre, le Secrétariat général, l'inspection générale des services et les Directions centrales (Direction des Technologies de l'information et de la Communication, Direction de la Promotion de l'Economie Numérique, Direction du Développement des Infrastructures, Direction des Activités Postales, Direction des Etudes, de la Programmation et des Statistiques, , Direction des Ressources Financières, du Matériel, des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, Direction de la Législation et des Ressources Humaines , Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques,) ;
- Structures rattachées composées de NIGER TELECOMS (NT), Niger Poste (NP) et l'Ecole Supérieure des Télécommunications (EST).

- **Rappel des priorités du ministère**

Le nouveau modèle de croissance implique l'adoption d'une nouvelle vision des politiques sectorielles afin de tenir compte des différents défis et de favoriser une transformation de la structure de l'économie à long terme. C'est dans cette optique que la rénovation du système national de planification par l'adoption d'une note d'orientation stratégique pour le développement durable qui prévoit l'élaboration des cadres stratégiques de développement à moyen et long terme, a été engagée par le Gouvernement du Niger depuis 2011.

En application des dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de la Poste et des Nouvelles Technologies de l'Information est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière des télécommunications et de l'économie numérique conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

Dans le domaine de la Poste :

- L'attribution des licences à tous les opérateurs postaux privés ;
- Le développement des réseaux physiques électroniques de collecte et de distribution de courrier postal et des services postaux innovent ;
- La promotion de l'inclusion financière notamment par l'opérationnalisation de la société Poste Finance.

Dans le domaine des Télécommunications et des Nouvelles Technologies :

- La mise en cohérence des attributions des structures en charge de l'encadrement institutionnel du secteur des télécommunications et des TIC ;
- L'élaboration des textes législatifs et réglementaires régissant les services de confiance et de sécurité dans le cyberspace ;
- La mutualisation de l'infrastructure boucle locale et de la portabilité des numéros mobiles ;
- L'attribution de licences d'opérateurs mobile virtuels et des licences individuelles d'établissement de réseaux d'exploitation de services de communications électroniques ;
- La construction du réseau backbone national et des interconnexions transfrontalières et internationales en fibre optique ;
- La construction et la mise en œuvre de l'e-gouvernement ;
- L'organisation et la gestion du nom de domaine national « .ne » ;
- La révision et la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'accès universel ;
- La surveillance de la régulation tarifaire des services de télécommunications et des TIC ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des cybers stratégies sectorielles ;
- Le suivi de la prise en compte de l'apport des TIC dans toutes les stratégies sectorielles de développement ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des règles relatives aux transactions électroniques ;
- Le développement des applications et services de contenu orientés vers les besoins des populations ;
- La promotion des plateformes électroniques facilitant les déclarations sociales des entreprises ;
- Le développement des contenus audiovisuels numériques ;
- La numérisation des archives nationales et du patrimoine culturel nigériens ;
- La création et la promotion de centres communautaires d'alphabétisation numérique ;
- La participation à l'harmonisation des programmes d'enseignement spécial en TIC dans établissements de formation publics et privés ;
- La promotion de l'enseignement à distance (e-learning) ;

- La conception et la mise en œuvre de la coopération technique en matière des TIC avec les partenaires de l'Etat ;
- La représentation de la République du Niger auprès des organisations intergouvernementales à caractère international ou régional spécialisées dans les questions relatives aux communications électroniques ;
- Le renforcement des actions de sensibilisation à l'endroit du public sur les enjeux et usages des TIC.

Liste des programmes mis en place

Dans le cadre de l'élaboration du DPPD 2019-2021, le MPT-EN a identifié trois programmes à savoir :

- **Programme 1** : « Gouvernance et administration de la politique du ministère »
- **Programme 2** : « Développement des infrastructures et services des télécommunications »
- **Programme 3** : « Développement des infrastructures et des services postaux »

INTRODUCTION

Le Niger à l'instar des autres pays membres de l'UEMOA a entrepris une vaste réforme de sa gestion des finances publiques et a transposé la directive N°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant loi des finances au sein de l'espace UEMOA. La nouvelle gestion publique va carrément changer la philosophie qui avait jusque-là sous tendue l'approche qu'on se faisait de l'Etat, et surtout des finances publiques. Dorénavant, au lieu d'avoir des budgets de moyens, on passe au budget de résultats (gestion axée sur le résultat). Il s'agira désormais pour les budgets des Etats, d'aller d'une logique des budgets de consommation (crédits de fonctionnement), vers une logique de budget de performance qui va accorder beaucoup plus d'importance à l'investissement. Cette mutation s'analysera à partir d'une gestion axée sur les résultats qui sera appréciée à partir de ses objectifs, de ses résultats et de son évaluation.

Conscients de l'importance de cette nouvelle gestion publique, les pays membres de l'UEMOA, ont décidé en 2009 de procéder à une révision du cadre juridique de la gestion des finances publiques de son espace, qui est une véritable révolution évolution dans la gestion des deniers publics.

Le cadre juridique et institutionnel de gestion des finances publiques reste très largement déterminé par les directives de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA).

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes, la loi organique relative aux lois des finances (LOLF) a été adoptée en 2012. Elle introduit six grandes nouveautés, qui sont :

- la gestion par la performance et l'adoption des budgets de programme et du principe d'autonomie et de responsabilité du responsable de programme ;
- la déconcentration de l'ordonnancement ;
- l'adoption de la pluri-annualité de la programmation budgétaire (notamment l'obligation de confectionner des cadres de dépenses à moyen terme CDMT globaux et sectoriels) ;
- le renforcement drastique des obligations de reporting;
- la préparation du débat budgétaire par un débat d'orientation budgétaire préalable précoce ;
- l'adoption d'une comptabilité en droits constatés.

Cette réforme vise à améliorer l'efficacité de la dépense publique à travers l'élaboration des documents programmatiques pluriannuels dont le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD). Ce document constitue le nouvel instrument de mise en œuvre des politiques publiques, dont l'objectif essentiel est d'assurer une discipline budgétaire et une allocation optimale des ressources.

A cet effet, le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique s'est engagé dans l'élaboration de son Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses et le Projet Annuel de Performance (PAP) ainsi que le Rapport Annuel de Performance (RAP).

- **Fondement juridique du RAP**

L'élaboration du rapport de performance s'inscrit dans le cadre du suivi-évaluation. Afin d'assurer un suivi rapproché et périodique de l'exécution du budget, il est prévu

l'élaboration de rapports trimestriels de suivi comme cela ressort à l'alinéa 2 de l'article 74 de la LOLF à travers lequel il est précisé que le gouvernement doit transmettre trimestriellement à l'Assemblée nationale, à titre d'information, des rapports sur l'exécution du budget.

Pour ce qui concerne les RAP, c'est chaque responsable de programme qui prépare, pour ce qui le concerne, sa partie. Les RAP des programmes d'un ministère ou d'une institution sont consolidés dans un document unique qui est la RAP ministériel ou de l'institution. Ce RAP doit alors être soumis à la signature du premier responsable de la structure qui est le ministre ou le président de l'institution.

A l'interne, le RAP doit être apprécié par le contrôleur financier si l'on se réfère à l'article 91 du décret 2013-083 /PRN/MF du 1er mars 2013 portant règlement général de la comptabilité publique qui stipule : « les contrôleurs financiers évaluent a posteriori les résultats et les performances des programmes, au regard des objectifs fixés, des moyens utilisés et de l'organisation des services de l'ordonnateur ».

Les différents RAP consolidés doivent être transmis par la suite au ministère chargé des finances qui va les acheminer par la suite à la Cour des comptes (en annexe à la loi de règlement) afin qu'elle donne son avis sur la qualité et la fiabilité des informations. Aussi, conformément aux dispositions de l'article 98 du décret 2013-083 /PRN/MF du 1er mars 2013 portant règlement générale de la comptabilité publique, la Cour des comptes se prononce sur la qualité de la gestion des ordonnateurs, notamment la bonne exécution de leurs programmes ; elle peut également formuler des recommandations sur les améliorations souhaitables (Cf. art 51 et 75 de la LOLF).

Après l'avis de la Cour des comptes, les RAP (qui accompagnent la loi de règlement) sont déposés au bureau de l'Assemblée nationale et distribués au plus tard le jour de l'ouverture de la session budgétaire de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte (art 63 de la LOLF) . L'objectif visé à travers ce timing, est de permettre aux parlementaires de disposer d'éléments relatifs à la gestion de l'année N-1 avant de se prononcer sur les perspectives de dépenses de l'année N+1.

- **Objet du rapport : rendre compte des résultats techniques et financiers des programmes**

Le présent rapport vise à faire le bilan annuel des réalisations physiques et financières du MPT-EN conformément au Plan Annuel de Performance (PAP) et au Plan d'Engagement (PE). Il permettra de faire ressortir les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre et de faire des propositions de solutions.

- **Contenu du rapport :**

- Rappel de l'objectif et des résultats attendus
- Etat d'exécution du PAP : vue d'ensemble
- Etat d'exécution des programmes
- Principales difficultés rencontrées

PARTIE A : PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE

A1. Réalisations du ministère par programme en (année N-1)

A1.1. Programme 1 : Pilotage et administration de la politique du Ministère

A1.1.1. Performance physique/technique du programme Pilotage et administration de la politique du Ministère

Tableau 1 : Indicateurs de réalisation physique/technique du programme Pilotage et administration de la politique du Ministère

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année N-1				Année N
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	Prévision
Planification, programmation et suivi évaluation des programmes	Suivre et évaluer les programmes	Nombre de missions de suivi	Nbre			2	0	0	↑	2
Renforcement des capacités des acteurs et l'appui institutionnel	Renforcer les capacités techniques	Nombre de formations	Nbre			2	1	50		2
		Nombre d'acquisitions en matériel	Nbre			2	2	100		2

Sources :

On constate qu'au niveau de ce programme, que sur les trois indicateurs de produits, un seul a été atteint. Ceci s'explique par la faible libération des crédits et on peut dire que la performance au titre des livrables de ce programme est moyenne.

Les montants libérés ont permis de former les cadres du Ministère en élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), l'achat d'un véhicule et la réhabilitation du bâtiment du Ministère.

A1.1.2. Performance financière du programme « Pilotage et administration de la politique du Ministère »

Financement du programme << Pilotage et administration de la politique du Ministère >>

Tableau 2: Situation des crédits alloués au programme au titre de l'année

Catégorie de crédit	Crédit voté (N-1)			Taux de variation	Obs	Crédit voté en année N
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
Total	1 069 269 119	1 069 269 119	-	-	-	2 894 937 408
Personnel	612 370 135	612 370 135	0	0		650 242 615
Biens et services	95 233 817	95 233 817	0	0		138 797 911
Transferts	159 804 612	159 804 612	0	0		229 116 074
Investissement total	201 860 555	201 860 555	0	0		1 876 780 808
Ressources propres	201 860 555	201 860 555	0	0		319 706 012
Ressources externes	0	-	0	0		1 557 074 796
dont : projet 1 (total)	201 860 555	201 860 555	0	0		1 876 780 808
Ressources Propres	201 860 555	201 860 555	0	0		319 706 012
Ressources Externes	0	-	0	0		1 557 074 796

L'allocation budgétaire du programme est constituée de plus de 57% de la masse salariale qui ne reflète la réalité compte tenu du nombre d'agents payés effectivement. Les autres catégories ne représentent qu'à peu près 33%.

- **Exécution financière du programme << Pilotage et administration de la politique du Ministère >>**

Tableau 3 : Situation des crédits de paiement consommés du programme

En milliers de FCFA et %

Catégorie de crédit	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'eng	Taux d'ordon
	-1	-2	-3	-4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
Total	1 069 269 119	903 637 358	249 001 313	212 924 798	84,51	23,29	19,91
Personnel	612 370 135	516 782 328	2 695 983	2 695 983	84,39	0,44	0,44
Biens et services	95 233 817	90 117 676	90 117 676	89 322 161	94,63	94,63	93,79
Transferts	159 804 612	97 851 799	85 905 064	50 624 064	61,23	53,76	31,68
Investissement total	201 860 555	198 885 555	70 282 590	70 282 590	98,53	34,82	34,82
Ressources propres	201 860 555	198 885 555	70 282 590	70 282 590	98,53	34,82	34,82
Ressources externes	0	0	0	0	0,00	0	0

dont : projet 1 (total)	201 860 555	198 885 555	70 282 590	70 282 590	98,53	34,82	34,82
Ressources Propres	201 860 555	198 885 555	70 282 590	70 282 590	98,53	34,82	34,82
Ressources Externes	0	0	0	0	0	0	0

On constate un faible taux d'exécution du programme lié à mauvaise dotation budgétaire dans la catégorie personnel ; ce qui explique les faibles taux d'engagement et d'ordonnement. Au niveau des investissements, les taux sont médiocres suite aux libérations en retard (3^{ème} et 4^{ème} trimestre), ce qui n'a pas permis de finaliser le processus. Ces raisons expliquent les faibles taux d'engagement et d'ordonnement au niveau du programme

A1.2. Programme 2 : Développement des infrastructures et des services des télécommunications

A1.2.1. Performance physique/technique du programme

Tableau 4 : Indicateurs de réalisation physique/technique du programme Développement des infrastructures et des services des télécommunications

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année N-1				Année N
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progress	Prévision
Construction du réseau <i>Backbone</i> national en fibre optique	Développer le réseau backbone national en fibre optique	Nombre de km de fibre optique	Nbre	2020	3 847	4 437,5	4 329	97,55	↑	531
Promotion des services numériques	Développer les services numériques	Nombre de centres communautaires	Nbre	2020	9	11	0	0		0

Sources :

On constate au niveau de ce programme, que sur les deux indicateurs de produits, un seul a connu une évolution significative grâce à la réalisation de la fibre par le Projet de la Dorsale Transsaharienne (60 km), Airtel Niger (122 km) et Zamani Télécoms (300 km).

Quant aux centres communautaires, ils sont prévus dans le cadre des ressources propres, mais les libérations en matière d'investissement sont intervenues en retard, ce qui n'a pas permis de faire l'engagement : tout le processus de passation des marchés a été bouclé.

Tableau 5 : Situation des crédits alloués au programme au titre de l'année

Catégorie de crédit	Crédit voté (N-1)			Taux de variation	Obs	Crédit voté en année N
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
Total	9 308 664 869	9 308 664 869	-	-	-	12 465 548 235
Personnel	100 615 931	100 615 931	0	0		106 838 597
Biens et services	37 361 835	37 361 835	0	0		0
Transferts	0	0	0	0		0
Investissement total	9 170 687 103	9 170 687 103	0	0		12 358 709 638
Ressources propres	152 187 850	0	0	0		0
Ressources externes	9 018 499 253	9 170 687 103	0	0		12 358 709 638
dont : projet 1 (total)	9 170 687 103	9 170 687 103	0	0		12 358 709 638
Ressources Propres	152 187 850	152 187 850	0	0		0
Ressources Externes	9 018 499 253	9 018 499 253	0	0		12 358 709 638

Le programme 2 est essentiellement composé du seul projet sous tutelle du Ministère intitulé « Projet de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique » qui est financé par la Banque Africaine de Développement (Emprunts et don) et la contre partie de l'Etat. Aucune variation n'a été constaté tout au long de l'année.

Tableau 6 : Situation des crédits de paiement consommés du programme

Catégorie de crédit	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'eng	Taux d'ord
	-1	-2	-3	-4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
Total	9 308 664 869	6 164 245 647	6 019 938 066	6 014 561 817	66,22	64,67	64,61
Personnel	100 615 931	25 000 000	0	0	24,85	0,00	0,00
Biens et services	37 361 835	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Transferts	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Investissement total	9 170 687 103	6 139 245 647	6 019 938 066	6 014 561 817	66,94	65,64	65,58
Ressources propres	152 187 850	152 187 850	32 880 269	27 504 020	100,00	21,61	18,07
Ressources externes	9 018 499 253	5 987 057 797	5 987 057 797	5 987 057 797	66,39	66,39	66,39
dont : projet 1 (total)	9 170 687 103	6 139 245 647	6 019 938 066	6 014 561 817	66,94	65,64	65,58
Ressources Propres	152 187 850	152 187 850	32 880 269	27 504 020	100,00	21,61	18,07
Ressources Externes	9 018 499 253	5 987 057 797	5 987 057 797	5 987 057 797	66,39	66,39	66,39

Au niveau du programme, les taux d'engagement et d'ordonnancement sont assez bien grâce à la réalisation des investissements dans le cadre de la fibre optique. Ces taux sont très faibles dans le cadre des ressources propres suite à la non libération des biens et services et qui sont intervenues en retard.

A1.3. Programme 3 « Développement des infrastructures et des services de la Poste »

Tableau 7 : Indicateurs de réalisation physique/technique du programme « Développement des infrastructures et des services de la Poste »

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année N-1				Année N
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progress	Prévision
Développement des réseaux physiques et électroniques	Développer les réseaux physiques et électroniques	Nombre de points de contact	Nbre	2020	104	23	1	4,35	↑	27
Renforcement des capacités des acteurs	Renforcer les capacités des acteurs	Nombre de journées	Nbre	2020	3	3	1	33,33		3

Sources :

Ce programme connaît des difficultés de financement par manque de partenaires, les réalisations ont été effectuées par Niger Poste (un point de contact à Niamey) et la journée panafricaine sur les ressources de l'ARCEP.

Tableau 8 : Situation des crédits alloués au programme au titre de l'année

Catégorie de crédit	Crédit voté (N-1)			Taux de variation	Obs	Crédit voté en année N
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
Total	291 282 848	291 282 848	-	-	-	-
Personnel	20 578 588	20 578 588	0	0		21 851 286
Biens et services	19 220 625	19 220 625	0	0		20 950 000
Transferts	0	-	0	0		5 675 000
Investissement total	251 483 635	251 483 635	0	0		382 961 056
Ressources propres	251 483 635	251 483 635	0	0		382 961 056
Ressources externes	0	-	0	0		0
dont : projet 1 (total)	251 483 635	251 483 635	0	0		382 961 056
Ressources Propres	251 483 635	251 483 635	0	0		382 961 056
Ressources Externes	0	-	0	0		0

Ce programme est exclusivement financé par les ressources propres, on constate une faible dotation budgétaire.

Tableau 9 : Situation des crédits de paiement consommés du programme

Catégorie de crédit	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'eng	Taux d'ord
	-1	-2	-3	-4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
Total	291 282 848	251 483 635	115 218 337	115 218 337	86,34	39,56	39,56
Personnel	20 578 588	0	115 218 337	115 218 337	0,00	559,89	559,89
Biens et services	19 220 625	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Transferts	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Investissement total	251 483 635	251 483 635	0	0	100,00	0,00	0,00
Ressources propres	251 483 635	251 483 635	0	0	100,00	0,00	0,00
Ressources externes	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
dont : projet 1 (total)	251 483 635	251 483 635	0	0	100,00	0,00	0,00
Ressources Propres	251 483 635	251 483 635	0	0	100,00	0,00	0,00
Ressources Externes	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00

Au niveau du programme, les taux d'engagement et d'ordonnancement sont médiocres et on constate un engagement d'un montant non libéré. Ces taux sont nuls dans le cadre des ressources propres suite à la non libération des biens et services et qui sont intervenues en retard. Le processus de passation des marchés d'acquisition des matériels ; équipement et mobiliers des points de contacts postaux est finalisé. Mais, le délai n'a pas permis de faire les engagements.

A2. Récapitulatifs pour l'ensemble des programmes du ministère

A2.1. Synthèse des réalisations financières du Ministère

A2.1.1. Niveau d'exécution par nature de crédit puis par programme

Tableau 10 : Situation globale de consommation des crédits du ministère

En milliers de FCFA et %

Source :

(*) Crédits engagés = crédits engagés au niveau central + crédits délégués

Catégorie de crédit	Crédit Initial -1	Crédit Final -2	Crédits Libéré -3	Crédits engagé * -4	Crédits ordonnancé -5	Taux de variation du crédit voté $(6)=((2)-(1))/(1)$	Taux d'eng $(7)=(4)/(2)$	Taux ord $(8)=(5)/(2)$
Personnel	733 564 654	733 564 654	541 782 328	117 914 320	117 914 320	0	16,07	16,07
Biens et services	151 816 277	151 816 277	90 117 676	90 117 676	89 322 161	0	59,36	58,84
Transferts	159 804 612	159 804 612	97 851 799	85 905 064	50 624 064	0	53,76	31,68
Investissement	9 624 031 293	9624031293	6 589 614 837	6 090 220 656	6 084 844 407	0	63,28	63,23
Ressources propres	605 532 040	605 532 040	602 557 040	103 162 859	97 786 610	0	17,04	16,15
Ressources externes	9 018 499 253	9018499253	5 987 057 797	5 987 057 797	5 987 057 797	0	66,39	66,39
Total	10 669 216 836	10 669 216 836	7 319 366 640	6 384 157 716	6 342 704 952	0	59,84	59,45

Sur l'ensemble des programmes, on constate des taux d'engagements et d'ordonnement assez performants.

Cette situation présente quelques particularités :

- La catégorie personnel présente des taux très faibles liés à la non maîtrise du personnel pris en charge au niveau du Ministère ;
- Les biens et services connaissent des taux acceptables pour un bon fonctionnement du Ministère ;
- Les taux dans le cadre de l'investissement en matière de ressources propres sont aussi faibles du fait du retard de la libération des crédits et des procédures de passations qui n'ont pas permis de faire des engagements à temps.

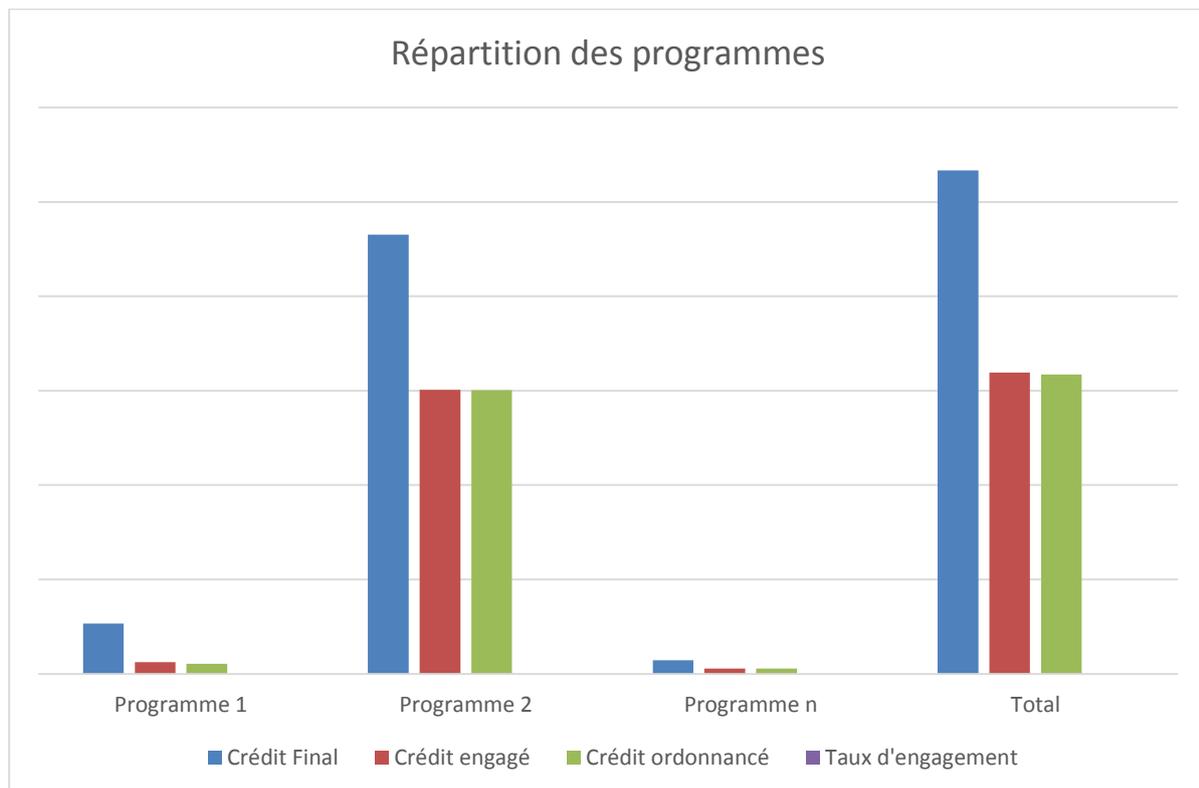
Tableau 11 : Situation de consommation des crédits par programme

Nom du Programme	Crédit Final	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux d'engagement
Programme 1	1 069 269 119	249 001 313	212 924 798	23,29
Programme 2	9 308 664 869	6 019 938 066	6 014 561 817	64,67
Programme n	291 282 848	115 218 337	115 218 337	39,56
Total	10 669 216 836	6 384 157 716	6 342 704 952	59,84

Source :

Dans l'ensemble, on constate un taux moyen d'exécution des programmes qui est dû à d'importantes réalisations du programme 2 financé essentiellement par les fonds extérieurs. Les programmes 1 et 2 ont été exécutés faiblement.

Graphique 1 : Consommation des crédits par programme



A2.1.2. Situation des délégations de crédits

NB : Le ministère ne dispose pas des services déconcentrés

A2.2. Situation des ressources humaines du ministère

Tableau 12 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, *en effectif*

Catégorie	Plafond autorisé	Effectifs réels rémunérés	Ecart
A	24		
B	6		
C			
D			
Auxiliaires			
Total	30		

Source :

La majorité du personnel du Ministère sont pris en charge par leurs structures de provenance :

NIGER TELECOMS : 8 cadres

Niger Poste : 3 cadres

Tableau 13 : Tableau de répartition du personnel entre le niveau central et le niveau déconcentré

Catégorie	Plafond autorisé	Central	Déconcentré
A	24	24	0
B	6	6	0
C			0
D			0
Auxiliaires			0
Total	30	30	0

Source :

Tableau 14 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, *en montant*

En millions de FCFA

Catégories	Plafond autorisé	Montants réels rémunérés	Ecart
A			
B			
C			
D			
Auxiliaires			
Total	733 564 654	Non maîtrisé	

Source :

A2.3. Difficultés rencontrées et approches de solution

B4. Synthèse des difficultés, conclusions et recommandations

B4.1. Principales difficultés rencontrées et leçons apprises

- La difficulté de collecte des données au niveau des ministères et structures rattachées.
- L'insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles ;
- L'insuffisance d'investissements structurants pour le secteur postal ;
- L'insuffisance des crédits alloués au titre investissement ;
- L'insuffisance dans la gouvernance du secteur ;
- Difficulté dans la mobilisation du fonds d'investissement pour le développement (FID) ;
- Difficulté de mobilisation de la contre partie de l'Etat (fonds d'accès universel) dans le cadre du projet de la dorsale transsaharienne à fibre optique

B4.2. Conclusion et recommandations

On constate des efforts fournis par l'Etat et le partenaire du point de vue libération des crédits, mais ces crédits n'ont pas pu être consommés du fait des procédures de passation de marchés.

Les constats faits nous amènent à faire les recommandations suivantes :

A l'endroit du Ministère

- Améliorer le dialogue interne de gestion (répartition des crédits libérés, tenir les réunions de coordination des programmes);
- Renforcer les capacités et impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du budget-programme.
- Prendre en compte les actions inscrites dans le PAP du PDES dans l'élaboration du DPPD et PAP ;
- Rendre opérationnel le dispositif du Suivi et évaluation des structures et leur prise en charge dans le PAP-PDES ;
- Respecter les principes clé du PDES et du Budget Programmes notamment la participation et le partage d'informations à travers l'organisation des réunions de répartition des crédits libérés, de suivi et de validation des rapports des structures à l'interne.

A l'endroit du Ministère du Plan

- Informer régulièrement les ministères et institutions des paiements effectués au titre des projets sur les ressources extérieures.
- Tenir informé les ministères et institutions de l'évolution des requêtes de financement.
- Améliorer le suivi et la coordination du PDES 2022-2026 ;
- Mettre à la disposition du pôle, une équipe du coaching disposant de toutes les informations relatives aux actions planifiées, aux ressources annoncées et mobilisées ;

- Étudier la prise en compte des DRFM dans le dispositif du suivi et évaluation du PDES en plus des DEP, DS et DRFM pour faciliter la maîtrise des informations financières.
- Organiser un atelier de renforcement des capacités pour la mise en cohérence Actions DPPD et AMP avant l'adoption du PIE ;
- Faire figurer dans les tableaux de budgétisation une 1ère colonne AMP pour faciliter la cohérence PDES - PAP pour tous les acteurs.
- Accélérer le processus exécution des dépenses publiques ;

A l'endroit du Ministère des Finances

- Associer les ministères et institutions à la finalisation du budget ;
- Améliorer le paiement des prestations ;
- Trouver une solution pérenne au financement des activités de programmation de l'entretien routier ;
- Renforcement des capacités de tous les acteurs sur le budget programme ;
- Installer la plateforme de saisie du budget au niveau du Ministère en vue de faciliter et rendre efficace la conduite des opérations ;
- Allouer un budget conséquent d'investissement pour permettre au Ministère d'atteindre compte tenu de ses nouvelles attributions ;
- Doter le Ministère en ressources humaines suffisantes ;
- Mobiliser la contrepartie de l'Etat dans le cadre du projet de la dorsale transsaharienne à fibre optique ;
- Financer les projets en attente dans le Fonds d'Investissement pour le Développement (FID)

A l'endroit des PTF

- Assouplir les procédures (conventions de financement, passation et gestion des marchés).